

FR

Conditions générales du concours promotionnel Luxembourg des Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026

Article 1. Conditions générales

1.1. La société belge VISA Europe (Belgique) S.R.L., dont le siège social est situé au Rue de Spa 8, 1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0800.108.359 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un concours avec obligation d'achat intitulé « Visa - Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 » (ci-après le « Concours »).

1.2. Les présentes Conditions générales régissent les relations entre vous (ci-après le(s) « Participant(s) ») et la Société Organisatrice concernant le Concours (ci-après le « Règlement du Concours »). La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve de l'intégralité des dispositions du présent Règlement. Merci de lire attentivement ce Règlement avant de participer. En cas de non-acceptation, la participation au Concours n'est pas possible.

1.3. Le présent Règlement est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.visaeurope.lu/campaign/national-contest-visa-milanocortina2026/en.

Article 2. Durée du Concours

2.1. Le Concours débute le 4 juillet 2025 à 00h01 et se termine le 31 août 2025 à 23h59 (ci-après la « Période du Concours »), selon les modalités décrites ci-après.

2.2. La Période du Concours est divisée en phases :

- Phase 1 : Phase d'inscription – du 4 juillet 2025 à 00h01 au 31 août 2025 à 23h59 ;
- Phase 2 : Payer à l'étranger avec votre carte de crédit Visa pour gagner en juillet – du 4 juillet 2025 à 00h01 au 31 juillet 2025 à 23h59 ;
- Tirage 1 pour le mois de juillet : à partir du 18/08/2025 (ci-après le « Tirage de juillet ») ;
- Phase 3 : Payer à l'étranger avec votre carte de crédit Visa pour gagner en août – du 1er août 2025 à 00h01 au 31 août 2025 à 23h59 ;
- Tirage 2 pour le mois d'août : à partir du 15/09/2025 (ci-après le « Tirage d'août »).

Les Tirages de juillet et d'août sont désignés ensemble ci-après comme les « Tirages ».

Article 3. Conditions d'éligibilité

3.1. La participation au Concours est ouverte aux personnes physiques majeures - âgées de plus de dix-huit (18) ans - de toute nationalité et titulaires d'une carte de crédit Visa émise par un établissement bancaire luxembourgeois. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux Gagnants (tels que définis à l'Article 6.2 ci-dessous) de justifier leur éligibilité à participer au Concours.

3.2. Les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que ceux de toute société ou prestataire participant directement ou indirectement à la mise en œuvre du Concours, ainsi que les membres de leur famille, y compris les personnes vivant sous le même toit, ne sont pas autorisés à participer au Concours.

3.3. Ce Concours est exclusivement destiné au territoire luxembourgeois, sans préjudice d'autres concours promotionnels dont les conditions seront déterminées par la Société Organisatrice dans d'autres territoires.

Article 4. Modalités de participation et déroulement du Concours

4.1. Pour participer au Concours, les Participants doivent s'inscrire sur le site www.visaeurope.lu/campaign/national-contest-visa-milanocortina2026/en en remplissant le formulaire d'inscription avec leur nom, prénom, adresse e-mail, ainsi que le numéro de leur carte de crédit Visa (PAN) et respecter les critères du Concours (cf. Article 4.2) afin de pouvoir gagner l'un des Prix en jeu (définis à l'Article 5.1). Les informations de la carte de crédit Visa servent uniquement à valider votre inscription au Concours – aucun achat ne sera effectué, aucun débit ne sera porté.

Une fois inscrit, le Participant recevra des e-mails concernant le Concours. Il pourra se désinscrire du Concours à tout moment via le lien de désinscription présent dans chaque e-mail.

Une seule inscription est nécessaire pour participer au Concours pendant la Période du Concours. Ainsi, un Participant inscrit en juillet pourra participer aux deux Tirages en effectuant un Achat Éligible (tel que défini à l'Article 4.2), sans avoir à se réinscrire. Une seule inscription est donc requise, sauf si le Participant se désinscrit pendant la Période du Concours.

Pour plus de clarté :

- Si un Participant s'inscrit en juillet, il pourra participer aux deux Tirages en réalisant un Achat Éligible en juillet et en août.
- Si un Participant s'inscrit en août, il pourra participer au Tirage d'août en réalisant un Achat Éligible en août.

4.2. Après avoir effectué la procédure d'inscription prévue à l'Article 4.1., pour tenter de gagner un des Prix chaque mois (juillet et août) lors des Tirages effectués par la Société Organisatrice (cf. Article 5.1), les Participants doivent effectuer au moins un (1) achat hors du Luxembourg (en ligne sur un site non luxembourgeois ou hors ligne en dehors du Luxembourg) avec leur carte de crédit Visa (ci-après « Achat Éligible »).

Pour participer aux deux Tirages, le Participant doit réaliser un Achat Éligible au moins une fois en juillet et une fois en août.

Ainsi :

- S'il ne réalise pas d'Achat Éligible en juillet, il ne pourra pas participer au Tirage de juillet ;
- S'il ne réalise pas d'Achat Éligible en août, il ne pourra pas participer au Tirage d'août ;
- Toutefois, un Participant n'ayant pas réalisé d'Achat Éligible en juillet pourra participer au Tirage d'août en réalisant un Achat Éligible en août.

4.3. Le Participant peut augmenter ses chances de gagner selon le type de carte de crédit Visa utilisée pour effectuer l'Achat Éligible :

- Visa Classic : 1 participation
- Visa Gold : 2 participations
- Visa Platinum : 3 participations
- Visa Infinite : 4 participations

Un seul Achat Éligible par mois suffit pour participer aux Tirages. Plusieurs Achats Éligibles dans un même mois ne multiplient pas les chances de gagner. Seul le type de

carte Visa utilisée augmente les chances. Le Participant peut utiliser différents types de cartes Visa pour différents Achats Éligibles dans le même mois.

Article 5. Nombre de Prix en jeu

5.1. Le nombre total de Prix mis en jeu par la Société Organisatrice durant la Période du Concours est de 210 (10 voyages en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 et 200 cartes prépayées) (ci-après les « Prix »).

5.2. Durant la Période du Concours, la Société Organisatrice distribuera les Prix comme suit :

- Tirage de juillet : 5 voyages en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 et 100 cartes prépayées ;
- Tirage d'août : 5 voyages en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 et 100 cartes prépayées.

5.3. Lors des Tirages, les Participants remplissant les critères de participation détaillés à l'Article 4 pourront gagner.

÷

Lors de l'inscription (cf. Article 4.1), le Participant peut choisir de participer aux Tirages pour tenter de gagner un voyage en duo, une carte prépayée, ou l'un ou l'autre.

- Le voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026, incluent pour deux personnes : 2 nuits dans un hôtel 4 étoiles, billets pour 2 événements olympiques pré-sélectionnés (catégorie A ou B), transferts en car entre l'aéroport ou la gare de Milan et l'hôtel, petit-déjeuner quotidien avec en-cas à l'hôtel, carte métro Milan pour les trajets vers/depuis les événements olympiques, accès au Visa Everywhere Lounge à l'hôtel, et présence d'un personnel Visa dédié pour assistance événementielle, médicale et sécurité.
Le voyage en duo n'inclut pas les déplacements aller-retour vers Milan, une carte Visa prépayée (i.e. carte prépayée pour dépenses sur place), les repas, événements ou activités hors programme officiel (hors petit-déjeuner et en-cas fournis à l'hôtel), les activités de groupe ou culturelles ainsi que les dépenses accessoires à l'hôtel. Toute prestation non incluse dans le voyage et souhaitée par le Gagnant (cf. Article 6.2) sera à sa charge exclusive.
- Une carte prépayée de 100 €. La carte prépayée sera remise par lettre et accompagnée des instructions d'activation. La carte prépayée est valable pour une période d'utilisation de 12 mois, du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. La carte prépayée peut être utilisée partout où les cartes Visa débit sont acceptées. Aucun retrait aux distributeurs automatiques (ATM) n'est autorisé. La carte ne peut pas être utilisée pour des contenus réservés aux plus de 18 ans ni pour l'achat d'armes.

Article 6. Attribution des Prix

6.1. L'attribution de ces Prix, par tirage au sort, aura lieu lors des Tirages aux dates indiquées à l'Article 2.2 et sera réalisée par un Huissier de Justice du cabinet Calvo & associés (65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg) de la manière suivante :

Mois du concours	Périodes concernées	Date du tirage au sort	Notification des gagnants	Validation du lot par le gagnant
Mois 1 – Juillet	Du 04/07/2025 au 31/07/2025	À partir du 18/08/2025	Pendant la période du 01/09/2025 au 07/09/2025	Avant 23h59 le 14/09/2025
Mois 2 – Août	Du 01/08/2025 au 31/08/2025	À partir du 15/09/2025	Pendant la période du 29/09/2025 au 05/10/2025	Avant 23h59 le 12/10/2025

6.2. Il est entendu que l'ordre de sélection des gagnants suivra l'ordre chronologique du tirage aléatoire des participations. Lors des Tirages, les 5 premiers Participants, ayant choisi le lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 » ou le lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 ou carte prépayée », tirés au sort, se verront attribuer le lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 ». Les 100 premiers Participants ayant choisi le lot « carte prépayée » ou le lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 ou carte prépayée », tirés au sort, se verront attribuer la carte prépayée de 100 €. En cas de sélection du lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 ou carte prépayée » et de gain du lot « voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 », le refus de ce lot ne permettra pas au Participant de demander la carte prépayée en substitution. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul prix par mois.

6.3. Les Participants au Concours seront contactés via l' e-mail suivant : Visacontest-milanocortina-26@mktmail.visa.com par la Société Organisatrice aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus (colonne Notification des gagnants (clause 6.1)), afin de permettre à la Société Organisatrice de vérifier les critères de participation. N'oubliez pas de vérifier vos courriers indésirables !

6.4. Une fois notifiés, les Gagnants doivent suivre les étapes suivantes pour réclamer leur lot :

1. Confirmer le lot en acceptant celui-ci via le lien reçu par e-mail de la Société Organisatrice avant le 14 septembre 2025 à 23h59 pour le Tirage de juillet, et avant le 12 octobre 2025 à 23h59 pour le Tirage d'août. À défaut, le Gagnant pourra cliquer sur le bouton « Refuser » afin de rendre le lot disponible pour un autre Participant. En cas de non-confirmation dans les délais, le lot sera remis en jeu.
2. Voyage en duo pour les Jeux Olympiques d'Hiver Milano Cortina 2026 : à partir d'octobre 2025, inscription sur le Portail Visa Guest en cliquant sur le lien envoyé par e-mail visaevents@sidlee.com (Sid Lee London pour le compte de la Société Organisatrice). Le Gagnant doit s'inscrire via ce lien avant le 7 janvier 2026. Le formulaire recueillera les informations nécessaires concernant le Gagnant et son accompagnant. Des instructions pour télécharger l'application officielle de billetterie Milano Cortina 2026 seront fournies.
3. Carte prépayée : à partir de septembre 2025, inscription sur le Portail Visa Guest via le lien reçu par e-mail visaevents@sidlee.com (Sid Lee London pour le compte de la Société Organisatrice). Le Gagnant doit fournir toutes les informations nécessaires, y compris son adresse postale, pour recevoir la carte prépayée. La carte sera envoyée par

courrier accompagnée des instructions. Le Gagnant devra créer un compte avec le même e-mail dans l'application de gestion de carte, puis ajouter la carte pour l'activer. Il pourra ensuite utiliser la carte, visualiser le code PIN, le solde et les transactions directement dans l'application.

6.5. Si la Société Organisatrice ne parvient pas à contacter le Gagnant à l'issue de chaque Tirage ou si le Gagnant contacté ne valide pas son lot dans les délais indiqués au tableau de la clause 6.1, le lot concerné sera remis en jeu.

6.6. Le lot est personnel au Gagnant et ne peut en aucun cas être cédé, transféré ou vendu à un tiers, ni faire l'objet d'une quelconque contrepartie financière.

Article 7. Limitation de responsabilité

7.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages dont elle n'est pas responsable, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté susceptibles d'affecter le Concours.

7.2. Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice pourra réduire, prolonger, reporter ou annuler la durée du Concours, et mettra en œuvre les moyens techniques nécessaires pour informer les Participants.

7.3. La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour toute autre raison, de modifier le Prix et de le remplacer par un lot de valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

7.4. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect par le Gagnant des conditions de participation au Concours et d'utilisation du Prix gagné, notamment concernant la véracité des données fournies. Chaque Participant est seul responsable des informations saisies. Chaque Participant doit vérifier sa boîte e-mail, y compris le dossier spam, pendant et après la période du Concours conformément au tableau de l'Article 6.1.

7.5. En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice envers les Participants est limitée à ce qui ne peut légalement être exclu, aucune indemnisation ne pouvant lui être réclamée.

Article 8. Divisibilité

8.1. Si l'une des dispositions du présent Règlement est déclarée nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions.

Article 9. Traitement des données personnelles

La Société Organisatrice, ses affiliées et ses prestataires peuvent collecter, traiter, utiliser et partager les informations concernant les Participants et leurs invités pour l'exécution du Concours et la remise des Prix.

Les Gagnants sont responsables d'informer leurs invités des présentes règles du Concours ainsi que de la politique de confidentialité Visa.

Visa traite les données personnelles des Participants dans le cadre de l'exécution du contrat (conformément au Règlement). Dans les autres cas, Visa traite ces données conformément à la

Politique de confidentialité globale disponible ici
: https://www.visaeurope.lu/en_LU/legal/global-privacy-notice.html.

Les Participants disposent de divers droits en vertu des lois sur la protection des données personnelles, notamment le droit de demander une copie des informations que Visa détient à leur sujet ; de demander à Visa de mettre à jour leurs données personnelles si elles sont inexacts ou incomplètes ; de s'opposer au traitement de leurs données personnelles par Visa ; ainsi que de demander la suppression ou la limitation du traitement de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés via le lien suivant : [Visa Global Privacy Notice | Visa \(visaeurope.lu\)](#).

Les Participants ont également le droit de déposer une réclamation auprès de Visa ou auprès d'une autorité de contrôle compétente s'ils estiment que Visa a traité leurs données personnelles en violation de la législation applicable.

Les Participants peuvent trouver plus d'informations concernant le traitement des données personnelles par Visa, ainsi que leurs droits en matière de protection des données, dans la Politique de confidentialité globale de Visa.

Article 10. Litiges et réclamations

10.1. La désignation des Gagnants ne pourra faire l'objet d'aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

Article 11. Langue et droit applicable

11.1. Le Concours, le Règlement, le formulaire d'inscription sur le site www.visaeurope.lu et le matériel promotionnel sont rédigés en français et en anglais.

11.2. Le Concours, le Règlement, le formulaire d'inscription sur le site www.visaeurope.lu/campaign/national-contest-visa-milanocortina2026/en et le matériel promotionnel sont soumis au droit luxembourgeois.

11.3. La Société Organisatrice est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre et l'exécution du présent Règlement.

11.3.1. Les Participants et la Société Organisatrice tenteront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au Règlement.

11.3.2. Tout litige non résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg, sauf disposition d'ordre public contraire.

Article 12. Dépôt et consultation du Règlement du Concours

12.1. Le Règlement est déposé et consultable sur le site web du cabinet d'huissier : <http://huissier-luxembourg.com/>

12.2. Le Règlement est disponible sur le site www.visaeurope.lu/campaign/national-contest-visa-milanocortina2026/en et peut être envoyé gratuitement par la Société Organisatrice à toute personne qui en fait la demande selon les conditions suivantes :

- La demande doit être écrite à l'adresse de la Société Organisatrice avec les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète, pays), aucune demande téléphonique ne sera prise en compte ;
- Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif postal en vigueur dans un délai de quatre (4) semaines après réception de la demande écrite, avec un remboursement limité à une demande par foyer (même nom, même adresse).

